



# Charte des structures éducatives

## 1 STRUCTURES D'ACCUEIL

1.1 Écoute mes Histoires s'adresse en priorité aux enfants des classes maternelles, des classes de CP-CE1, CE2, CM1 et CM2 dans toutes les écoles primaires.

1.2 Écoute mes Histoires privilégie le temps périscolaire. En accord avec l'équipe éducative, une intervention sur le temps scolaire est possible.

1.3 Écoute mes Histoires s'adresse également aux enfants fréquentant des structures "petite enfance", des associations socio-culturelles, des centres de loisirs, des structures médico-sociales et des établissements secondaires, des crèches.

1.4 En tant que partenaire associatif, Écoute mes Histoires devient acteur du champ éducatif des jeunes Franciliens pendant leurs différents temps de vie en crèche, à l'école, pendant leurs loisirs. Par ses dispositifs culturels, EMH montre qu'elle poursuit des objectifs communs à ceux des Mairies et de l'Éducation Nationale, complémentaires, en fonction de ses compétences, de son savoir-faire et du caractère spécifique de ses interventions.

## 2 DUREE ET FREQUENCE DE L'ACTION

2.1 La structure propose un outil pédagogique complet qui comprend la formation des animateurs aux ateliers-contes, les scénarii culturels, kamishibaïs, et les livrets éducatifs destinés aux enfants jusqu'à la fin de la période définie en commun avec les Mairies, les crèches, les Établissements spécialisés, les Centres sociaux...

2.2 La structure crée une articulation entre les Mairies et leur personnel de TAP, l'école, les Établissements spécialisés, les crèches... et son association, par un partenariat dans le temps.

2.3 Elle travaille en collaboration pour assumer ses ateliers en phase avec les objectifs de l'éducation Nationale.

2.4 Elle participe avec les Mairies à un projet éducatif global ; l'enfant qui apprend se trouve à nouveau placé au centre d'une réflexion collective rassemblant enseignants, élus locaux, parents d'élèves, associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

2.5 Elle offre aux enfants un parcours éducatif de qualité après l'école, en collaborant avec les collectivités territoriales ;

2.6 Pour les tout-petits, grâce au conte, c'est l'accès au langage qui va permettre à l'enfant de passer d'un rapport naturel à un rapport culturel. L'enfant a un besoin vital de langage, dès la naissance.

### **3 ROLE DE LA STRUCTURE EDUCATIVE**

**3.1 Elle accompagne les enfants dans leur renforcement à l'apprentissage, à la lecture et à l'écriture, mais aussi dans leur apprentissage social, à partir de ses dispositifs culturels, et ceci dès la maternelle.**

**3.2 Elle contribue à la lutte contre les inégalités scolaires grâce aux intervenants qui encadrent les enfants afin :**

- d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes ;
- de concevoir des projets éducatifs en adéquation avec les besoins et les rythmes de vie des enfants et des jeunes ;
- de penser et de développer la plus-value éducative dans les activités qu'elle propose.
- de permettre aux enfants, notamment ceux issus de milieux où on lit et écrit peu, d'intégrer la lecture et l'écriture dans leur vie quotidienne.
- donner le goût de la lecture et de l'écriture par l'intermédiaire du conte, afin d'augmenter la confiance dans un apprentissage parfois vécu comme difficile pour eux.

**3.3 Ses interventions auprès des enfants aident :**

- à la construction de leur personne et à concourir à leur épanouissement
- à la construction de leur relation aux autres, à leur apprendre à vivre ensemble
- à se placer dans une attitude bienveillante pour les conduire vers leur vie d'adulte et de citoyen.

**En tant que Membre de la FEDERATION FRANCAISE POUR L'UNESCO, ECOUTE MES HISTOIRES est agréementée par le Ministère de l'Éducation Nationale, et par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.**



